

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Je, Pierre-Luc Nadeau,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

RU.02.2011.14.3

Numéro

ayant pour titre : MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RU.02.2011 DE LA MUNICIPALITÉ DE

MILLE-ISLES, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À

DIVERS USAGES ADDITIONNELS

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

1 545

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

165

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

33

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

RU.02.2011.14.3

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Mille-Isles ce 24 novembre 2022 à 19h33  
Endroit Date Heure

Signature

Pierre-Luc Nadeau  
Greffier ou secrétaire-trésorier

2022 11 24  
année mois jour